

République Française
Département du BAS-RHIN
COMMUNE DE SILTZHEIM

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 06 mai 2015
à 18h30 en salle du conseil de la mairie de SILTZHEIM**

Convocation en date du 28 avril 2015

➤ **PRÉSENTS :**

-Maire et Président de Séance: M. SCHMITT Sébastien.

-Adjoint au Maire : M. WERGUET Bertrand, M. MULLER Victor, Mme SCHORP Suzanne (*élue secrétaire de séance*), M. STEIN Richard.

-Conseillers Municipaux : Mmes ALBRECHT Frédérique, DIEFFENTHALER Véréne, JEANNOT Rachel, MM. FISCHER Stéphane, KISTNER Yves, SCHISLER Jean-Luc, SCHMITT Roland.

➤ **ABSENTS EXCUSÉS : /.**

➤ **ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIRS :**

-Mme GAMBS Valérie à M. SCHMITT Sébastien,

-Mme GREFF Hildegard à M. STEIN Richard,

-Mme LOBERMAYER Séverine à M. FISCHER Stéphane.

➤ **ABSENTS NON EXCUSÉS : /.**

Membres en exercice: **15** Membres présents : **12** Membres absents : **3** Pouvoirs : **3**

ORDRE DU JOUR

- 1-Convention avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences pour la mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation du sol.
- 2-Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique (ATIP) en tant que membre fondateur : approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs.
- 3-Acquisition de terrains mis en vente par la SAFER.
- 4-Décisions modificatives au Budget Principal de l'exercice 2015.
- 5-Projets 2015 : accessibilité de l'église.
- 6-Projets 2015 : accessibilité de la mairie.
- 7-Projets 2015 : réfection des ateliers municipaux et création d'un nouveau garage.
- 8-Participation au concours organisé lors de la *Journée du Patrimoine* et de la *Fête des Fleurs et des Plantes* par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.
- 9-Divers.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint avec la majorité des membres en exercice présents, **M. le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h33.**

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal,

- À l'unanimité :
- Mme SCHORP Suzanne ne participant pas au vote,

DÉSIGNE Mme SCHORP Suzanne comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE (SÉANCE DU 09 AVRIL 2015).

M. le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal,

- À l'unanimité :

APPROUVE le compte rendu de la séance du 09 avril 2015.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE INCLUANT L'AJOUT D'UN POINT SUPPLÉMENTAIRE

À l'ouverture de la séance, M. le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- Projets 2015 : création d'un site internet.

Au vu des retours des différents prestataires sollicités et considérant la pertinence d'aborder les travaux envisagés dans leur globalité, M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de fusionner les points 5,6 et 7 en une seule thématique intitulée :

- Projets 2015 : mise en accessibilité et réfection du bâti de l'espace église-mairie.

Le Conseil Municipal,

- À l'unanimité :

APPROUVE sans observation ni réserve l'ajout du point susmentionné.

APPROUVE sans observation ni réserve la fusion des point 5,6 t 7 en une seule thématique.

APPROUVE sans observation ni réserve l'ordre du jour de la séance modifié comme suit :

ORDRE DU JOUR

- 1-Convention avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences pour la mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation du sol.
- 2-Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique (ATIP) en tant que membre fondateur : approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs.
- 3-Acquisition de terrains mis en vente par la SAFER.
- 4-Décisions modificatives au Budget Principal de l'exercice 2015.
- 5-**Projets 2015 : mise en accessibilité et réfection du bâti l'espace église-mairie.**
- 6-**Projets 2015 : création d'un site internet.**
- 7-**Participation au concours organisé lors de la Journée du Patrimoine et de la Fête des Fleurs et des Plantes par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.**
- 8-Divers.

1-CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SARREGUEMINES CONFLUENCES POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME RELATIVES À L'OCCUPATION DU SOL.

VU les dispositions de l'article L.422-1 du Code de l'Urbanisme ;
VU la délibération du 02 avril 2015 par laquelle la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences décide de créer un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme ;
VU la nécessité pour la commune d'adhérer au service d'instruction mutualisé de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ;

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

VALIDE l'adhésion de la commune au service instructeur mutualisé créée par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, sur la base du projet de convention annexé à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation du sol avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

2-ADHÉSION À LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGÉNIERIE PUBLIQUE (ATIP) EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR : APPROBATION DES STATUTS, DEMANDE DE CRÉATION DE L'ATIP À M. LE PRÉFET, DÉSIGNATION DES ÉLECTEURS.

La commune de SILTZHEIM a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il est maintenant proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 01^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 01^{er} janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2014 ;
VU la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

DÉCIDE d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte *Agence Territoriale d'Ingénierie Publique* en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

PREND ACTE des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

- le Syndicat mixte prendra la dénomination *Agence Territoriale d'Ingénierie Publique* et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc à STRASBOURG.
- le Syndicat mixte *Agence Territoriale d'Ingénierie Publique* aura pour objet 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme, 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux, 5 - La tenue des diverses listes électorales, 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire, 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.
- le Comité du Syndicat mixte *Agence Territoriale d'Ingénierie Publique* sera composé de :
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin,
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics,
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes.

APPROUVE les statuts annexés à la présente délibération.

APPROUVE les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical.

DEMANDE à M. le Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte *Agence Territoriale d'Ingénierie Publique*.

DÉSIGNE M. WERGUET Bertrand en qualité d'électeur titulaire et M. SCHMITT Sébastien en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre M. WERGUET Bertrand et M. SCHMITT Sébastien sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois et sera transmise à :

- M. le Préfet du Bas-Rhin,
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

3-ACQUISITION DE TERRAINS MIS EN VENTE PAR LA SAFER.

M. Le Maire annonce à l'assemblée délibérante avoir été contacté par les services de la Société d'Aménagement Foncier et Établissement Rural (SAFER) d'Alsace quant à l'opportunité de procéder à l'acquisition de plusieurs parcelles (d'une surface totale de 1 ha 14 a 94 c) sises sur le ban communal et ne trouvant pas acquéreur. Ces terrains pourraient être acquis pour une somme modique.

Il apparaît judicieux de consolider et d'homogénéiser le patrimoine foncier afin d'assurer une meilleure maîtrise des espaces naturels et agricoles dans l'optique de la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme (mise en conformité vis-à-vis de la loi ALUR et du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrondissement de Sarreguemines). M. le Maire a formulé une réponse de principe à la SAFER, sur la

base d'une offre d'achat à 10,00 € l'are : il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir confirmer cette offre.

VU l'exposé de M. le Maire ;

VU la proposition formulée par la SAFER ALSACE ;

VU les crédits disponibles à l'opération n°96 ACHAT DE TERRAINS du Budget Primitif 2015 ;

Le Conseil Municipal,

➤ **À la majorité des voix :**

-Par 14 voix pour (M. SCHMITT Sébastien, M. WERGUET Bertrand, M. MULLER Victor, Mme SCHORP Suzanne, M. STEIN Richard, Mmes ALBRECHT Frédérique, DIEFFENTHALER Véréne, GAMBS Valérie, GREFF Hildegard, JEANNOT Rachel, LOBERMAYER Séverine, MM. FISCHER Stéphane, KISTNER Yves, SCHMITT Roland),

-Et 1 voix contre (M. SCHISLER Jean-Luc).

CONFIRME l'offre d'achat à 10,00 € de l'are, soit pour 1 ha, 14 a et 9 ca un total de 1 149,40 €. Sous réserve de l'acceptation de l'offre par la SAFER ALSACE, M. le Maire est autorisé à procéder à l'achat des parcelles considérées.

CONFIRME la prise en charge par l'acquéreur des éventuels frais de notaire.

PRÉCISE que cette offre d'achat concerne les parcelles cadastrées sous les références suivantes :

Section	Parcelles	Lieu-dit	Surface	Nature
A	1126	<i>In den Reben</i>	4 a 20 ca	P
A	0558	<i>Sannacker</i>	8 a 85 ca	T
A	0173	<i>Roedern</i>	9 a 30 ca	T
C	0051	<i>Bitschmattenetzel</i>	10 a 10 ca	T
C	0194	<i>Auf der Heide</i>	10 a 20 ca	P
C	0661	<i>Untere Seilacker</i>	11 a 00 ca	T
C	0868	<i>Brobeckerwiese</i>	12 a 30 ca	P
C	0816	<i>Weiheretzel</i>	12 a 40 ca	P
C	0960	<i>Weiheretzel</i>	12 a 40 ca	P
AC	0106	<i>Village</i>	10 a 59 ca	P
A	0420	<i>Kambach</i>	13 a 60 ca	P
TOTAL			1 ha 14 a 94 ca	

AUTORISE M. le Maire à établir et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

4-DÉCISION MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2015.

VU l'exposé de M. le Maire ;

VU la délibération du 06 mai 2015 validant la proposition d'achat de terrains mise en vente par la SAFER ALSACE ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de disposer des crédits budgétaires permettant de couvrir à la fois le prix d'acquisition des parcelles considérées et de couvrir les frais annexes (notaire, transcription au livre foncier, etc...) ;

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

ACCEPTE les propositions de M. le Maire.

AUTORISE les virements de crédits suivants :

- | | |
|---|-------------|
| • c/020 DÉPENSES IMPRÉVUES | -2 000,00 € |
| • Opération n°96 ACHAT DE TERRAINS
c/2111 terrains nus | +2 000,00 € |

5-PROJETS 2015 : MISE EN ACCESSIBILITÉ ET RÉFECTION DU BÂTI DE L'ESPACE ÉGLISE-MAIRIE
--

❖ **TRAVAUX DE MAÇONNERIE ET DE GROS ŒUVRE :**

VU l'exposé de M. le Maire ;

VU les offres transmises par les sociétés PRIM FRÈRES de GRUNDEVILLER, EIRL ROBERT de WIESVILLER et REEB DANIEL de SCHOPPERTEN ;

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

DÉCIDE de retenir l'offre la moins disante, soit l'offre de la société REEB DANIEL de SCHOPPERTEN pour un montant de 16 945,00 € HT soit 20 334,00 € TTC.

PRÉCISE que cette offre se décompose en quatre prestations distinctes :

Volet 1-réalisation d'un percement pour un accès handicapés côté ouest de l'église Saint Gall : 2 060,00 € HT soit 2 472,00 € TTC.

Volet 2-création d'un escalier en granit et d'une rampe d'accès handicapés en mairie : 7 378,50 € HT soit 8 854,20 € TTC.

Volet 3-réfection des ateliers communaux, fermeture complète du préau existant : 6 206,50 soit 7 447,80 € TTC.

Volet 4-transformation des WC extérieurs de l'ancienne école en local de stockage : 1 300,00 € HT soit 1 560,00 € TTC.

DIT que ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2015 aux opérations d'équipements suivantes :

Volet 1 : opération n°179 *ACCESSIBILITÉ ÉGLISE (c/21318 autres bâtiments publics)*

Volet 2 : opération n°175 *ACCESSIBILITÉ MAIRIE (c/21311 hôtel de ville)*

Volet 3 : opération n°180 *RÉFECTION DES ATELIERS COMMUNAUX (c/21318 autres bâtiments publics)*

Volet 4 : opération n°174 *ACCESSIBILITÉ ESPACE MAIRIE (c/21318 autres bâtiments publics)*

SOLLICITE une participation auprès du fonds de concours *mise en accessibilité 2014-2016* de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences sur les volets 1 et 2 de présente prestation (accès handicapés mairie et église).

❖ **MENUISERIES :**

VU l'exposé de M. le Maire ;

VU les offres transmises par les sociétés FMB de SILTZHEIM et HABITAT HEUREUX de SARREGUEMINES ;

DÉCIDE de retenir l'offre la moins disante, soit l'offre de la société FMB de SILTZHEIM pour un montant de 5 199,00 € HT soit 6 238,80 € TTC.

PRÉCISE que cette offre se décompose en deux prestations distinctes :

1-la fourniture et la pose d'une porte en menuiserie aluminium avec serrure anti panique et cylindre européen accompagnée d'une poignée extérieure pour l'accès handicapés nouvellement créé à l'église Saint-Gall : 2 439,00 € HT soit 2 926,80 € TTC.

2-la fourniture et la pose d'une nouvelle porte d'entrée en menuiserie aluminium en mairie : 2 760,00 € HT soit 3 312,00 € TTC.

DIT que ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2015 aux opérations d'équipements suivantes :

Volet 1 : opération n°179 *ACCESSIBILITÉ ÉGLISE (c/21318 autres bâtiments publics)*

Volet 2 : opération n°175 *ACCESSIBILITÉ MAIRIE (c/21311 hôtel de ville)*

Volet 3 : opération n°180 *RÉFECTION DES ATELIERS COMMUNAUX (c/21318 autres bâtiments publics)*

Volet 4 : opération n°174 *ACCESSIBILITÉ ESPACE MAIRIE (c/21318 autres bâtiments publics)*

SOLLICITE une participation auprès du fonds de concours *mise en accessibilité 2014-2016* de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences sur les volets 1 et 2 de la présente prestation (portes accès handicapés église et mairie).

6-PROJETS 2015 : CRÉATION D'UN SITE INTERNET.

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le projet de création d'un site internet dédié à la commune, afin d'assurer à notre collectivité une visibilité sur internet, qui jusqu'à présent faisait défaut. Cet outil permettra d'améliorer la communication municipale et la diffusion des informations auprès des administrés tant sur le volet administratif (informations pratiques, publicité des décisions du conseil municipal, documents réglementaires...) que sur le volet associatif (listing des associations et de leurs représentants, agenda des principales manifestations...).

VU l'exposé de M. le Maire ;

VU la pertinence pour la collectivité de se doter d'un site internet officiel ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société LOGIPRO.COM du PUY-EN-VELAY.

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

VALIDE la proposition de la société LOGIPRO.COM du PUY-EN-VELAY, pour un montant de 409,00 € HT soit 490,80 € TTC.

PRÉCISE que cette prestation consistera en la fourniture d'un service internet (création d'un site internet) sur la base du modèle MACOMMUNE.COM et l'établissement d'un contrat d'hébergement.

PRÉCISE que ce contrat d'hébergement est conclu pour une durée d'un (1) an et renouvelable par tacite reconduction pour une durée similaire.

AUTORISE M. le Maire à établir et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

7-PARTICIPATION AU CONCOURS ORGANISÉ LORS DE LA JOURNÉE DU PATRIMOINE ET DE LA FÊTE DES FLEURS ET DES PLANTES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SARREGUEMINES CONFLUENCES.

Chaque année la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences choisit la Journée du Patrimoine pour organiser sa Fête des Fleurs et des Plantes à l'Hôtel de la Communauté. Cette dernière se déroulera le dimanche 20 septembre prochain.

Un Concours des Communes est organisé : les communes participantes devant réaliser une composition florale exposée dans le parc le jour de la manifestation. Les réalisations sont par la suite soumises au vote des visiteurs, les trois plus appréciées étant récompensées. Pour 2015, le thème retenu est la réalisation d'un épouvantail.

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal :

-sur la participation de la commune à ce concours,

-en cas de réponse positive, sur la mise ne place d'une équipe de volontaires chargé de créer la composition florale.

VU l'exposé de M. le Maire ;

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

VALIDE la participation de la collectivité au Concours des Communes.

VALIDE le règlement de la manifestation (l'épouvantail, réalisé en matériaux naturels, doit avoir une hauteur comprise entre 1,5 et 2 mètres et tenir debout tout seul).

DÉSIGNE M. STEIN Richard référent de l'équipe de volontaires chargé de créer la composition florale.

PRÉCISE que la commune couvrira les éventuels frais d'acquisition de matériaux et fournitures, qui seront inscrits au Budget Primitifs 2015.

PRÉCISE que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences versera une participation de 50,00 € à la commune pour couvrir les frais d'achat et de fabrication de la composition florale.


8-DIVERS.

M. le Maire informe l'assemblée délibérante de l'organisation d'une matinée de travail avec les adjoints le samedi 16 mai prochain : il s'agira d'assurer le nettoyage des massifs situés sur la commune (Place des Tilleuls et le long de la voirie communale), tous les volontaires seront les bienvenus.

L'attention de M. le Maire est attirée sur le cas de brûlage de déchets verts par certains administrés : M. le Maire rappelle que le brûlage des déchets verts est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire procède à la levée de la séance à 19h45.

<p>Compte rendu sommaire affiché en mairie le</p> <p>13 mai 2015</p>	<p>Compte rendu sommaire affiché en mairie jusqu'au</p> <p>12 juin 2015</p>	<p>Pour extrait conforme à l'original</p> <p>Le Maire, Sébastien SCHMITT</p> <p>Certifiée exécutoire Compte tenu de la publication Et de la réception en S/P SILTZHEIM, le 13 mai 2015</p> 
---	--	--